REVUE INTERNATIONALE DE LA COMPLIANCE ET DE L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

International Review of Compliance and Business Ethics

Sous la direction de :
Roxana FAMILY, Thomas BAUDESSON

JUIN 2019 - N° 3
2e ANNÉE - ISSN 2269-9023

ENTRETIEN

91
Projet de guide pratique AFA « Les vérifications anticorruption dans le cadre des fusions-acquisitions »
Par Gérald Bégranger

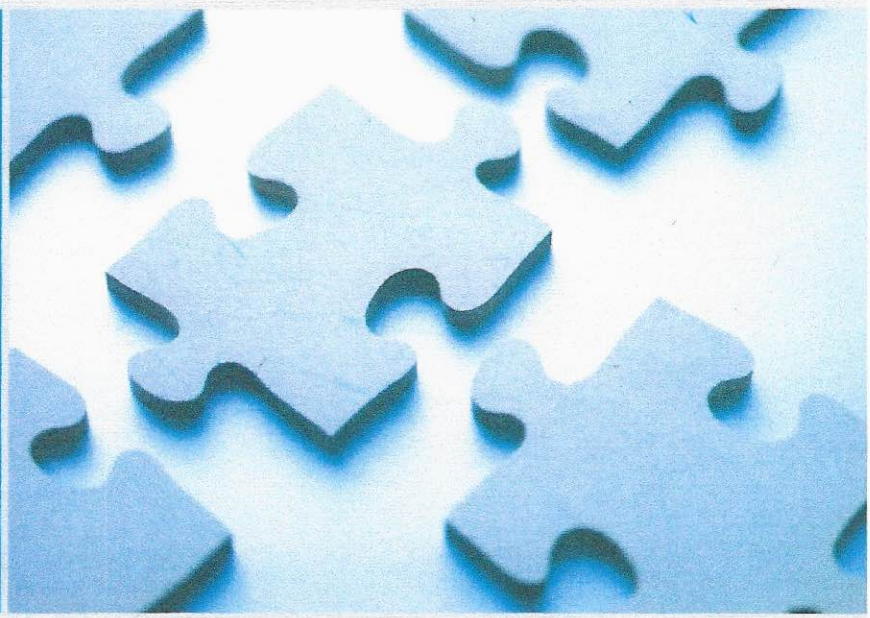

ÉTUDE

Le rôle du juge sur la convention judiciaire d'intérêt public
Par Rachel Scott et Roxane Best

COMMENTAIRES

US DoJ's Compliance Guidance: Take Aways for International Enforcers and Regulators
Par Hui Chen

L'arithmétique de l'amende pénale proportionnelle liée au blanchiment… ou le devenir de la notion de produit
Par Marc Segonds

CAHIERS PRATIQUES

Fiche pratique - Enjeux pratiques de la défense d'un salarié dans le cadre d'une enquête interne réalisée en France
Par Daphné Latour

LexisNexis®

sommaire

Éditorial

70 L'éclipse d'un clivage...
R. Family
page 1

Actualités

FOCUS

71 Standard Chartered Does It Again: More Misconduct, More Fines
page 3

VEILLE

72 À 90
page 4

Entretien

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

91 Projet de guide pratique AFA « Les vérifications anticorruption dans le cadre des fusions-acquisitions »
G. Begranger
page 8

Études

COMPLIANCE

92 Contrôles, enquêtes et transactions
D. Dedieu, W. Feugere, M. Lancri et J.-Y. Trochon
page 11

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

93 Le contrôle du juge sur la convention judiciaire d'intérêt public
R. Scott et R. Best
page 18

Commentaires

DIRECTIVE DISTRIBUTION D'ASSURANCE

94 Contractualisation à distance et information précontractuelle à l'heure de la DDA
C. Rubal Hoyer et M. Bloquet
page 24

DROIT AMÉRICAIN

95 US DoJ's Compliance Guidance: Take Aways for International Enforcers and Regulators
H. Chen
page 26

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

96 *Non Bis in Idem* in the International Arena and Distinction between Corruption and Trading in Influence
S. Bonifassi et T. Stumm
page 28

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

97 L'arithmétique de l'amende pénale proportionnelle liée au blanchiment... ou le devenir de la notion de produit
M. Segonds
page 31

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

98 Commentaire de la circulaire du 7 mars 2019. Des précisions attendues sur les modalités d'application de la loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude fiscale
J.-L. Menu, P. Clavé et D. Père
page 34

Cahiers pratiques

ENQUÊTES INTERNES

99 Enjeux pratiques de la défense d'un salarié dans le cadre d'une enquête interne réalisée en France
D. Latour
page 38

© LexisNexis SA 2019
Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite. LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente oeuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie.
Avertissement de l'éditeur : *"Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits".*

COMPLIANCE

92

Contrôles, enquêtes et transactions

Dominique Dedieu,
co-présidente de la commission compliance de l'ACE, avocate associée-fondateur du cabinet 3Dtic

William Feugere,
président d'honneur de l'ACE, responsable de la commission compliance du Barreau de Paris, avocat associé-fondateur du cabinet Feugère Avocats

Maria Lancri,
co-présidente de la commission compliance de l'ACE, avocat, cabinet GGV

Jean-Yves Trochon,
administrateur d'honneur de l'AFJE, Senior Advisor, EY

For the second year, both ACE and AFJE organized on April, 17, 2019 an exceptional conference with representatives of the main regulatory authorities with a view to better understand and compare their respective practices and ways of cooperation. The conference was mainly dedicated to the controls conducted by the Authorities and the sanction policies and transactions likely to be entered into with Authorities further to such controls.

1. Les contrôles et enquêtes croisées ou successives des autorités[1]

A. - Bref rappel des fondements et des modalités de contrôle des autorités

1° L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

L'ACPR exerce la supervision, selon une approche par les risques, de l'ensemble des organismes des secteurs bancaire et assurantiel. Elle est notamment chargée du contrôle de la solvabilité, des fonds propres, des règles de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ses priorités de contrôle sont déterminées par son collège au vu de l'analyse des risques qui est réalisée annuellement. Sont également pris en compte l'actualité, les informations qui lui sont transmises par les autres autorités et la date à laquelle est survenu le dernier contrôle de l'organisme. L'exposition aux risques est mesurée à partir d'une pluralité de critères qui varient en fonction des risques.

Exemple

Pour le risque « blanchiment des capitaux et financement de terrorisme », il sera, notamment, tenu compte de l'activité de l'organisme, de ses clients, ses produits, ses canaux de distribution et de la zone géographique dans laquelle il évolue, mais également de son propre dispositif de gestion des risques « blanchiment des capitaux et financement de terrorisme ».

1. Sur cette première table ronde, sont intervenus : **Sophie Baranger**, secrétaire générale adjointe, direction des enquêtes et des contrôles de l'AMF ; **Karine Demonet**, directrice conformité et contrôle interne de BPI France ; **Salvator Erba**, sous-directeur du contrôle de l'AFA ; **Stanislas Martin**, rapporteur général de l'ADLC ; **Sergio Sorinas**, avocat associé du cabinet Herbert Smith ; **Barbara Souverain-Dez**, directrice juridique adjointe de l'ACPR.
Étaient modérateurs : **Dominique Dedieu** et **Jean-Yves Trochon**.
L'AFJE et l'ACE remercient vivement Frédéric Paradis, directeur juridique et compliance officer du groupe Mark, pour sa contribution aux actes du colloque.